



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2013

Étaient présents : Mmes Marie Gaillard, Nathalie Rousset, Suzanne Sagnes, Nicole Vérilhac, Eliane Wauquiez-Motte,

MM. Olivier Balme, Jean-Claude Bernard, Jean-Marc Brottes, Didier Maneval, Robert Masse,
Jean-Claude Roche, Francis Valla

Frédéric André présent à partir de 21 heures.

Procurations :

Mme Annie Baix (pouvoir à Eliane Wauquiez-Motte)

Mme Valérie Chazot (pouvoir à Robert Masse)

M. Jean-Jacques Baix (pouvoir à Suzanne Sagnes)

M. William Riffard (pouvoir à Olivier Balme)

M. Jean-Jacques Schell (pouvoir à Jean-Marc Brottes)

M. André Viallon (pouvoir à Didier Maneval)

Absent :

M. Bernard Cheynel

■ **Administration de l'assemblée délibérante**

a) *Suzanne Sagnes* est désignée secrétaire de séance.

b) *Adoption du compte-rendu du conseil du 4 avril 2013*

Nathalie Rousset était excusée et non absente.

Francis Valla souhaite connaître les raisons de l'augmentation du coût construction du Lieu de Mémoire.

Mme le maire précise qu'en matière de réhabilitation des travaux modificatifs sont quasiment systématiques.

■ **Plan Local d'Urbanisme**

a) *Adoption des révisions simplifiées n° 2 à n° 7 du PLU*

L'ensemble des démarches administratives étant terminées, le commissaire-enquêteur a rendu son rapport. Les demandes de M. Philippe Russier (n° 2), de M. Jean-Claude Roche (n° 3) et de M. Kucharczak (n° 7) ont reçu un avis favorable. A contrario, les demandes de M. André Roche (n° 4), de M. Reboullet (n° 5) et M. Lavandier (n° 6) ont reçu un avis défavorable.

Concernant la demande n° 2 de M. Philippe Russier : Jean-Marc Brottes et Francis Valla font remarquer qu'une zone agricole passe en zone constructible.

Suzanne Sagnes répond que l'ensemble des demandes a été vu par la Chambre d'Agriculture qui n'a fait aucune remarque eu égard à la surface.

Dossier Philippe Russier n° 2 : Francis Valla vote contre, Nathalie Rousset s'abstient.

Dossier Jean-Claude Roche n° 3 : vote à l'unanimité.

Dossier Kucharczak n° 7 : vote à l'unanimité.

Dossiers André Roche n° 4, M. Reboullet n° 5 et M. Lavandier n° 6 : ces demandes ont reçu un avis défavorable, vote à l'unanimité.

b) *Adoption de la modification du règlement du PLU*

L'ensemble des démarches administratives étant terminées, le commissaire-enquêteur a rendu son rapport. Les modifications concernent la couleur des tuiles et le recul le long des voies départementales.

Vote à l'unanimité

■ Finances communales

a) Réalisation d'un emprunt de 870.000,00 €

Ainsi qu'il a été voté au conseil municipal du 4 avril 2013, la municipalité doit souscrire un emprunt de 870 000,00 € pour assurer principalement les dépenses de construction de la piscine et de la bibliothèque. Nous consultons plusieurs établissements bancaires. Le taux moyen sur 15 ans est d'environ 3,50 %. Mme le maire précise que nous avons reçu une proposition du Crédit Agricole, taux 3,45 % fixe sur 15 ans, ce qui représente une échéance trimestrielle de 18 635,11 €

Voté à l'unanimité

b) Subvention complémentaire

Subvention complémentaire au Collège du Lignon pour le projet pédagogique « Eau »

Le Collège du Lignon a un projet pédagogique autour du thème de l'eau et sollicite dans ce cadre l'attribution d'une subvention complémentaire de 200,00 €.

Vote à l'unanimité

c) Admission en non-valeur de recettes dues par un particulier pour cause de surendettement

Le Trésor Public a sollicité une admission en non-valeur de recettes dues par un particulier suite à une ordonnance de surendettement prononcée par le Tribunal en janvier 2013. Il s'agit de sommes dues pour la cantine de l'école maternelle de 2010 à 2012 pour un montant total de 262,73 €.

Jean-Claude Roche demande si Mme le maire a connaissance de la liste des foyers en surendettement. Mme le maire répond par la négative.

Vote à l'unanimité

d) Mandats spéciaux aux élus

Mme le maire doit se rendre à Paris pour rencontrer différents mécènes qui apportent un concours au Lieu de Mémoire.

- GTM : 10 000 € pour la sculpture qui sera implantée dans le jardin,
- La Fondation Casino : 25 000 €.

Des contacts sont en cours avec deux autres mécènes.

Une demande de subvention sera faite à Leader + pour l'aménagement du jardin.

Vote à l'unanimité

■ Marchés publics

a) Mobilier de la bibliothèque municipale : désignation de l'entreprise attributaire

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie les 29 avril et 16 mai 2013 pour l'analyse des offres des entreprises Borgeaud et Saint-Etienne Bureau. Il est proposé de retenir l'entreprise Borgeaud.

Vote à l'unanimité

b) Avenants au marché public de réhabilitation de la bibliothèque municipale

Des travaux modificatifs sont intervenus au cours de la réalisation de la réhabilitation de la bibliothèque. Les montants des avenants sont les suivants :

- Ets Faure (charpente) : - 2 931,00 € HT ;
- Ets Chapuis (menuiseries extérieures) : - 1 296,00 € HT à ce jour, nous n'avons pas le coût de l'habillage façade au-dessus de la bibliothèque et le coût du caillebotis dans le hall d'entrée.
- Ets Bâti Déco (peinture, revêtement de sol, faïence) : + 23 253,42 € HT ;
- Ets Valla (électricité) : 4 178,89 € HT ;
- Ets Armand (plomberie VMC) : 301,89 € HT.

Vote à l'unanimité

c) Maîtrise d'œuvre du Lieu de Mémoire : transfert à GBA de la mission de cotraitance du BET Geoffroy

Le BET Geoffroy (économiste) transfère son activité à la société GBA. Le conseil doit donner son accord pour signer l'avenant correspondant.

Vote à l'unanimité

d) Lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre du Golf

Il a déjà été largement évoqué l'extension du club-house du Golf. Afin de cerner le coût estimatif de ces travaux, il convient de lancer un appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre architecturale. Après désignation du maître d'œuvre, un programme des travaux sera établi en coordination avec l'association du golf. Un appel d'offres sera lancé afin de déterminer le coût estimatif des travaux.

Dans le cadre des subventions attendues par le Conseil Général et le Conseil Régional (Respirando et Pleine Nature) le montant espéré est de 50 %.

Nathalie Rousset demande si des fonds Leader peuvent être obtenus. Mme le maire répond qu'ils ont été interrogés et que leur réponse a été négative.

■ Emplois saisonniers 2013

Afin de couvrir les animations pour la saison d'été, plusieurs recrutements doivent être faits :

La Plage : un surveillant de baignade du 1^{er} au 31 août ;

Piscine : un MNS et 2 agents d'accueil du 1^{er} au 31 août ;

Animations : un agent du 1^{er} juillet au 31 août ;

Bibliothèque : un agent du 15 juillet au 30 septembre.

Marie Gaillard développe les procédures engagées pour les emplois saisonniers.

A ce jour, il manque une personne pour la plage possédant un BNSSA.

Elle précise également que le territoire a été asséché par les piscines du Puy et de Monistrol pour des postes de maîtres-nageurs.

Robert Masse demande que les noms des personnes recrutées soient mentionnés.

Vote à l'unanimité

■ Lieu de mémoire

a) Création d'une régie de recettes

Il convient de créer une régie de recettes pour percevoir les droits d'entrée au Lieu de Mémoire. Les droits sont perçus au profit de la Collectivité par le Trésor Public.

Vote à l'unanimité

Mme le maire précise que les libraires de la commune se sont inquiétés du fait que des ouvrages soient vendus au Lieu de Mémoire. Seuls des livres liés à cette opération seront vendus sur le site. Les libraires disposeront également des mêmes ouvrages. Il est proposé de revoir ce fonctionnement après l'été 2014.

Vote à l'unanimité

b) Fixation des tarifs des droits d'entrée

Les tarifs proposés sont les suivants :

- Plein tarif : 5 €
- Tarif réduit (collégiens, lycéens, étudiants, chômeurs) : 3 €
- Gratuité pour les enfants de moins de 10 ans
- Dans le cadre du partenariat avec l'Office du Tourisme, la 3^{ème} entrée offerte (sur la moins chère des 3).

Quelques membres du conseil municipal suggèrent qu'une visite guidée soit faite par Floriane (médiateur culturel) au prix de 30 € en sus des tarifs proposés.

Mme le maire rappelle que Virginie Genest est employée à la billetterie et à l'accueil dans le cadre d'un CAE.

■ Convention pour la location du local de la plage

Suite au conseil du 4 avril dernier et aux demandes qui ont été faites par les conseillers, M. Trinklin a donné son accord pour assurer la gestion du local de la plage. Une convention sera rédigée pour une durée de 3 ans, du 1^{er} juin au 30 septembre, avec un loyer de 1 000,00 € + consommation EDF et eau. M. Trincklin ayant déclaré qu'il se chargeait des démarches administratives le concernant.

Vote à l'unanimité

■ Piscine du Fraisse : fixation des droits d'entrée

Il convient de voter les droits d'entrée applicables à la piscine d'été du Fraisse avant son ouverture en août prochain.

Après échange avec les membres du conseil municipal, les tarifs retenus sont les suivants :

- Enfants : 2 € de 3 à 10 ans
- Gratuit : pour les enfants de moins de 3 ans
- Adultes : 4 € à partir de 10 ans
- Cartes d'abonnement adultes 10 entrées : 36 €
- Cartes d'abonnement enfants 10 entrées : 18 €
- Groupes : 2 € par personne.

La présence des groupes est réservée de 11 h à 12 h 30.

Les horaires d'ouverture sont de 11 h à 19 h du mardi au dimanche.

Didier Maneval demande si un tarif est prévu pour les personnes handicapées. Mme le maire répond que, eu égard aux tarifs proposés, il n'y a pas de modification envisagée.

Vote à l'unanimité

■ Questions diverses

▪ *Agent informatique et site Internet*

Mme le maire rappelle que Matthieu Russier est présent 10 heures par semaine. En raison de ses interventions sur la bibliothèque, les écoles et le Lieu de Mémoire, elle propose de passer son temps de travail à 17 h 30 par semaine.

Vote à l'unanimité

▪ *Poste de médiateur culturel*

Le poste de médiateur culturel a été créé au grade d'adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe. Mme le maire propose de lui substituer le grade d'adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe.

Vote à l'unanimité

▪ *Réseau Memorha*

Il s'agit d'une association loi 1901 rassemblant tous les lieux de mémoire de la Région Rhône-Alpes consacrés à la 2^{ème} guerre mondiale. L'adhésion est de 200 € par an.

Vote à l'unanimité

▪ *Camping*

Mme le maire rappelle que M. et Mme Le Corre sont acquéreur du fonds de commerce du camping dans les conditions suivantes :

- montant : 180 000 €
- frais d'acte à la charge des acquéreurs
- signature d'un bail commercial de 3 ans renouvelable 2 fois, frais de rédaction de l'acte à la charge de la commune.

▪ *Frais de transport des membres du Comité scientifique pour l'inauguration du Lieu de Mémoire*

Mme le maire rappelle que les membres du Comité scientifique ont travaillé, à titre gracieux, pendant deux ans sur le projet et souhaite que la commune prenne en charge les frais de déplacement et d'hébergement pour l'inauguration.

Il s'agit de M. Philippe Joutard, M. Jacques Sémelin, M. Patrick Cabanel, Mme Annette Wiewiorka, M. Olivier Lalieu, M. Pierre Sauvage et Mme Isabelle Sabatier.

Vote à l'unanimité

▪ *Lieu de Mémoire*

L'entreprise Bâti Déco a réalisé des travaux supplémentaires pour un montant de 6 115,50 € HT.

Mme le maire demande aux membres du conseil municipal de valider cette dépense.

Vote à l'unanimité

La séance est levée à 22 heures.

◇◇◇◇◇◇